

Rapport annuel 2025

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a approuvé en séance du 26.05.2025 les affaires à lui soumises par le Conseil de fondation.

Aucun changement n'a eu lieu durant l'exercice en ce qui concerne le personnel. La composition du Conseil de fondation reste inchangée.

Comité

Le Comité a siégé à 3 reprises en 2025. Une quatrième séance planifiée en novembre n'a finalement pas eu lieu, faute de demandes à traiter.

Dans le but de simplifier les processus administratifs et de réduire les coûts, la structure des comptes a été adaptée: Le compte d'épargne a été intégré au compte privé, de manière à ce que toutes les transactions ayant trait aux prêts puissent être exécutées sur un seul et même compte.

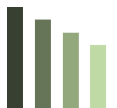
Un accent a été maintenu sur les sujets de la page web, de la digitalisation et de la protection des données. Tous ces 3 projets ont pu être menés à terme avec succès durant l'exercice :

- Nouvelle page web: plus moderne, plus lisible, plus accessible à l'utilisateur
- Code QR pour les dons: simple, rapide et actuel
- Solution Cloud fiable (Suisse): les plus haut standards en matière de protection des données

Les données sensibles ne sont plus archivées physiquement ni transmises par courriel. Elles ne sont plus échangées que par transmissions sécurisées. Les archives ont été mis à jour: les documents de plus de 10 ans en ont été extraits. Les nouvelles demandes et tous nouveaux dossiers sont tenus entièrement au format électronique.

Aperçu des demandes de soutien et prêts durant l'exercice écoulé (entre parenthèses : exercice précédent)

Demandes traitées, au total:	7	(2)
Acceptées:	3	(0)
Retirées:	0	(0)
Refusées:	4	(2)
Complément demandé:	0	(0)
Remises accordées:	0	(0)
Amortissements:	0	(0)



Aides accordées

Au cours de l'exercice sous revue, un total de 7 demandes a été examiné. Trois d'entre elles ont pu être approuvées:

- 2 prêts de CHF 30'000.- chacun
- 1 aide non remboursable d'un montant de CHF 2'000.- destinée à permettre la récupération du permis de conduire, indispensable à l'exercice de la profession du demandeur

Demandes refusées

Une demande de soutien à fonds perdus a dû être refusée, faute de situation d'urgence prouvée. En lieu et place, il a été proposé au demandeur de déposer en temps utile une demande de prêt pour effectuer un désendettement, conformément au règlement de la fondation. Une telle demande n'a toutefois pas été déposée.

Les 3 autres demandes ne remplissaient pas les critères des buts de la fondation, et ont dû être refusés pour cette raison.

Prêts et remboursements

- 3 prêts ont été entièrement remboursés
- 4 prêts sont actifs à la fin de l'année
- Montant total: 57'910.30

Les remboursements ont tous eu lieu de manière très positive et régulière. Dans un cas, les remboursements ont été interrompus temporairement pour cause de maladie – ils ont depuis repris comme convenu.

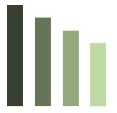
Conseil et transmission

Toutes les demandes ne correspondent pas aux buts de la fondation. Dans de tels cas, le secrétariat soutient en triant les demandes, en particulier à destination des :

- Services cantonaux de probation
- Conseils en désendettement

Perspectives

Sous l'angle organisationnel et technologique, la fondation est bien parée pour le futur.



Schweizerische Stiftung für die Hilfe an Straffällige und ihre Familien
Fondation suisse pour l'aide aux condamnés et à leurs familles

Regensdorf, 7.5.2026

Nadia Rosero
Présidente de la fondation